



Département de Seine et Marne
Maison de la Sécurité et de la Prévention
Service Police Municipale
FB/MC/MD/MM

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS

ARRETE TEMPORAIRE
N°2023 - 08108
« NEUTRALISATION DE L'ARRET DE BUS A
HAUTEUR DU CENTRE CULTUREL JACQUES PREVERT LE
MERCREDI 19 JUILLET 2023 ET LE MARDI 29 AOÛT 2023 »

Vu, la Loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2212-1, et suivants, et l'article L 2213-1 et suivants,

Vu, le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L511-1 et L 511-2,

Vu, le Code de la Route et notamment l'article R 417-10,

Vu, l'arrêté du 06 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 02 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu, l'instruction interministérielle du 13 août 1977 sur la signalisation routière, modifié,

Vu, la demande établie par le Directeur de la Maison des Jeunes – 40 avenue du Général de Gaulle à Villeparisis (77270),

Considérant, que la Maison des Jeunes organise une sortie à Mers-les-Bains le mercredi 19 juillet 2023 à 06 heures 30 avec la société de transport Transdev DARCHE GROS, Parc d'activité du Nid de Grives - Avenue Joseph Paxton à Ferrière-en-Brie (77164),

Considérant, que la Maison des Jeunes organise une sortie au Parc Astérix le mardi 29 août 2023 à 09 heures avec la société de transport Transdev DARCHE GROS, Parc d'activité du Nid de Grives - Avenue Joseph Paxton à Ferrière-en-Brie (77164),

Considérant, que pour assurer les conditions de sécurité le jour du départ et le jour du retour, il est nécessaire d'interdire le stationnement et de neutraliser l'emplacement de l'arrêt de bus avenue Aristide Briand à

Accusé de réception en préfecture
N°1770444-2023-06-PM
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception en préfecture : 06/07/2023

hauteur du Centre culturel Jacques Prévert le mardi 18 juillet 2023 à 17 heures jusqu'au mercredi 19 juillet 2023 à 22 heures et le lundi 28 août 2023 à 17 heures jusqu'au mardi 29 août 2023 à 20 heures,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La Maison de la Jeunesse organise une sortie le mercredi 19 juillet 2023 à Mers-Les-Bains et une sortie au Parc Astérix le mardi 29 août 2023 avec la société de transport Transdev DARCHE GROS.

ARTICLE 2 :

L'arrêt et le stationnement de véhicules terrestres à moteur seront interdits sur l'emplacement de l'arrêt de bus avenue Aristide Briand à hauteur du Centre Culturel Jacques Prévert le mardi 18 juillet 2023 à 17 heures jusqu'au mercredi 19 juillet 2023 à 22 heures et le lundi 28 août 2023 à 17 heures jusqu'au mardi 29 août 2023 à 20 heures.

ARTICLE 3 :

La société de transport Transdev DARCHE GROS est autorisée à stationner sur l'emplacement réservé à l'arrêt de bus avenue Aristide Briand à hauteur du Centre Culturel Jacques Prévert, le mercredi 19 juillet 2023 à partir de 06 heures 30 le jour du départ et aux alentours de 21 heures le jour du retour.

ARTICLE 4 :

La société de transport Transdev DARCHE GROS est autorisée à stationner sur l'emplacement réservé à l'arrêt de bus avenue Aristide Briand à hauteur du Centre Culturel Jacques Prévert, le mardi 29 août 2023 à partir de 09 heures le jour du départ et aux alentours de 19 heures le jour du retour.

ARTICLE 5 :

Des barrières de police seront mises en place par les Services Techniques de la ville pour réserver lesdits emplacements.

ARTICLE 6 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois. Les véhicules contrevenants seront verbalisés et pourront être placés en fourrière par les forces de Police en application de l'article R.417-10 /II/ 10^{ème} alinéa du Code de la Route.

ARTICLE 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

ARTICLE 8 :

Ampliation :

Madame Valérie BESSIERE, Directrice Générale des Services

Monsieur le Directeur de la Police Municipale

Monsieur le Directeur des Services Techniques

Monsieur le Directeur de la Maison des Jeunes

Madame la Directrice du Centre Culturel Jacques Prévert

Monsieur le Commissaire Central de la Circonscription d'Agglomération de Villeparisis

Lieutenant JAMES Fabien, Chef de Centre du Centre d'Incendie et de Secours de Villeparisis

Monsieur le Directeur de la société de transport Transdev DARCHE GROS

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Maire.

Villeparisis, le 04 juillet 2023
Le Maire, Frédéric BOÛCHE



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230706-PM23_08108-AR
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023